

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 18 (1971)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



P. C. : deux lettres qui peuvent changer la vie des femmes

Les responsables du service cantonal genevois de la protection civile ayant estimé que le temps était venu d'organiser à l'intention des femmes des cours d'introduction, puis de les affecter à diverses formations communales, le résultat a dépassé toutes les espérances. En ce qui concerne d'abord le nombre de celles qui se sont inscrites volontairement pour les cours en question, mais surtout par l'esprit remarquable dont elles ont toutes fait preuve. Pour s'en assurer, il suffit de lire l'article ci-dessous, que nous a envoyé spontanément Madame Yolande Adé, qui après avoir suivi un cours d'introduction, puis un cours de cadres, est actuellement «Chef de groupe sanitaire». L'intéressée connaît donc ce dont elle parle, et nous la remercions pour sa précieuse collaboration (réd.):

Il est très malaisé de faire admettre à la grande majorité de nos concitoyens l'absolue nécessité de la protection civile. Nous avons en effet la chance de vivre dans un pays qui possède dans presque tous les domaines un équilibre que, selon l'expression, «on nous envie». Si l'on ajoute à ce sentiment de sécurité intérieure le fait qu'un conflit mondial généralisé s'éloigne d'autant plus que les grandes puissances pratiquent, «nolens volens», la méthode de la guerre de fixation, généralement fort éloignée de l'Europe, on peut comprendre la passivité ensommeillée de notre population.

Comprendre dis-je, mais en aucun cas admettre. Et le but de ces quelques lignes, qui s'adressent plus spécialement aux femmes, est justement de montrer que la protection est utile chaque jour aussi bien dans les logements que sur les lieux de travail. Dès que l'on prononce les mots de «protection civile», nos contemporains ont pour réflexe d'évoquer dans leur esprit une guerre, un tremblement de terre, une catastrophe aérienne, une rupture de barrage, enfin n'importe lequel de ces cataclysmes qui frappent l'imagination et permettent d'imaginer instantanément un immense déploiement de secours tant sur le plan humain que sur celui du matériel. Cette réaction n'est pas fautive, mais elle est tout à fait incomplète, et surtout elle ne tient pas compte du fait que cette intervention spectaculaire n'est possible et efficace que si elle est l'aboutissement d'une longue préparation.

Ici je veux ouvrir une parenthèse; nos amis français, en cas de catastrophe, peuvent déclencher dans la région sinistrée et sur l'ordre du préfet du département un plan nommé «Orsec» (ce qui est la contraction de «organisation secours»). A plusieurs reprises en

quelques années il a été déclenché; que ce soit pour la marée noire du «Torey Canyon» ou pour secourir les conducteurs bloqués par la neige sur l'autoroute du Sud. Or si la décision de mettre en place ce plan Orsec a été prise presque toujours à temps, si les bonnes volontés furent nombreuses, comme l'esprit de solidarité, le résultat pratique, lui, fut décevant. A tel point que le Gouvernement français songe sérieusement à revoir profondément cette organisation. Pourquoi en est-on arrivé là? La réponse est assez simple: par manque de formation. Car on ne s'improvise pas sauveteur, secouriste ou infirmière. Pour agir efficacement, concrètement, il faut des bases techniques, des réflexes acquis, une prise de conscience des problèmes assimilée avec sang-froid... Toutes choses qui, réellement, ne naissent pas spontanément dans l'esprit des hommes et des femmes du XXe siècle. Je referme ma parenthèse et je crois maintenant qu'il n'est nul besoin de l'explicitier davantage; mais résumons-en le sens: seule la Protection civile peut donner à chacun la formation qui le fera être utile et agissant en cas de sinistre. Et ce mot couvre aussi bien la chute d'une vieille dame sur le trottoir que la combustion d'une friture surchauffée...

Apprendre à être confronté avec des événements dramatiques et inattendus, pouvoir les décomposer, les répéter même, en saisir l'enchaînement, le caractère réversible ou au contraire définitif, déterminer le meilleur mode d'action temporel et spatial, voilà ce que la Protection civile vous offre sous la direction de spécialistes compétents. Les femmes sont aussi concernées que les hommes, et même peut-être davantage dans un domaine bien précis: le logis. Connaît-on l'endroit le plus dangereux, celui où, les statistiques le prouvent, les accidents sont les plus nombreux et les plus divers? Ne cherchez pas: c'est l'appartement. Et c'est justement là que nous, femmes, nous passons le plus clair de notre temps. Il est une mission de la Protection civile qui, pour être discrète, n'en est pas moins fondamentale, c'est celle de la prévention des accidents; on pourrait même dire que c'est sa tâche première. Car en allant à la limite de notre raisonnement, on pourrait avancer

que tout accident où le facteur déterminant est une faute, une négligence ou un réflexe humains, est un échec de la Protection civile.

Donc il y a toute une éducation à faire. Il ne faut surtout pas croire que la Protection civile est un engrenage qui conduit à n'avoir plus le temps de rien faire d'autre. Toute femme consciente de ses responsabilités à l'égard des siens peut trouver le temps de suivre ces cours.

Arrêter une hémorragie, transporter un blessé, faire une bouche-à-bouche, fixer un membre fracturé, étouffer un feu de cheminée: une série de gestes simples que vous n'oublierez plus et qui vous donneront une confiance nouvelle en vous et une confiance qui s'étendra à ceux qui vivent avec vous. Car il est vrai que la simple certitude de savoir comment réagir devant un accident en diminue la fréquence. La femme a un rôle d'une très grande importance à jouer dans la Protection civile, il faut absolument qu'elle en prenne pleine conscience; car contrairement à l'homme qui le plus souvent ne se mobilise qu'en cas d'événements graves, et qui évidemment fait dans ces moments-là la démonstration spectaculaire de ses connaissances et de ses possibilités, la femme, elle, est toujours sur la brèche, elle est le constant agent de liaison de la sécurité. Pour être discret, ce rôle n'en est pas moins essentiel, car c'est à chaque moment de la vie et en toutes circonstances qu'il peut et doit se concrétiser. Ne croyez pas qu'il s'agit de toujours voir le pire, au contraire, on goûte d'autant mieux la vie et ses bonheurs qu'on sait comment les protéger et les défendre; l'accident existe — alors quelle est l'attitude la plus raisonnable: celle qui consiste à le nier purement et simplement, ou celle qui permet d'en limiter les conséquences? C'est un choix que nous vous demandons, mais c'est vous qui en profiterez. La femme d'aujourd'hui est un être complet, équilibré, agissant, notre seule ambition est lui donner en plus cette sécurité unique de savoir qu'elle sera maîtresse de ses réactions en toute circonstance. La Protection civile vous attend, et vous, vous pouvez en attendre une vie meilleure... Yolande Adé

L'information dans les centres d'instruction

Chacun de ceux qui parmi les responsables de la protection civile ont le privilège d'avoir à disposition un «Centre d'instruction PC», savent par expérience que c'est là que l'on peut faire la meilleure information. Le Centre d'ins-

truction est, en effet, le creuset où s'élabore la protection civile, et les participants seront conquis ou non par l'état d'esprit qui règne au sein du corps des instructeurs. Par ailleurs c'est l'endroit rêvé où l'on peut aussi

remettre aux participants toute la documentation voulue en ce qui concerne la PC sur le plan général, mais également tout ce qui se rapporte à l'activité de la section cantonale intéressée de l'USPC. Dans ce domaine, la collaboration est tellement étroite à Genève entre le service de l'instruction et l'AGPC, que le chef de celle-là fait partie de la commission d'information de celle-ci. Il s'agit en l'occurrence de M. Roger Pelletier, chef de la section instruction, qui veut bien nous dire ci-dessous quelles sont ses idées à ce sujet, ce dont nous le remercions. (réd.)

Chacun sait que la meilleure information concernant la protection civile c'est celle qui est diffusée par les participants des cours de Bernex. Et pourtant, ce sont souvent ces mêmes personnes qui, lorsqu'elles viennent pour la première fois à Bernex, s'étonnent de ne pas avoir été enseignées plus tôt sur les valeurs morales et utilitaires de cette institution.

Qu'est-ce à dire? Sinon que le monde ne se sent concerné que par ce qui le touche directement et immédiatement. Certes les catastrophes qui se déclanchent dans notre pays sensibilisent pendant un certain temps une partie de la population qui, de ce fait, devient plus perméable aux informations qui se rapportent au «secourisme», par exemple. Pour le reste, même si la «propagande» est parfaitement orchestrée, les chances de succès sont limitées. Cette constatation ne doit pas arrêter nos efforts. Il s'agit au contraire de continuer le travail commencé. Quel est donc ce travail d'information au Centre de Bernex?

1. A ce jour, nous avons procédé à la distribution d'environ 10 000 exemplaires du livret genevois de la protection civile qui traite des premiers soins aux blessés et de la lutte contre les débuts d'incendies.
2. Chaque semaine nous distribuons les bulletins de l'AGPC à tous les participants qui suivent les cours officiels.
3. Nous organisons des visites, des conférences et des cours de secourisme et de lutte contre le feu en faveur des groupes qui s'annoncent et que nous mentionnons régulièrement sur la liste préparée à l'attention des personnes intéressées.

Nous ne prévoyons pas de changement en 1971. Précisons que nos premières séances ont débuté en janvier et que nous avons en note pour ces prochains mois des réunions de personnel infirmier, des séances d'information et de démonstration pour 120 employés de banque, une journée entière réservée à 60 responsables de grands magasins et les cours TCS. A cet énumération, il faut ajouter des séances et des démonstrations organisées en dehors du «Centre» avec la collaboration d'instructeurs disponibles.

Ce sont là des possibilités de contacts fructueux et de discussions intéressantes où chacun peut retirer le meilleur. C'est dans cet esprit que les instructeurs eux-mêmes s'instruisent et prennent conscience des nombreux problèmes qui

peuvent surgir dans les domaines les plus divers.

R. Pelletier

Intéressant exercice à Genève: un collège évacué en trois minutes

La chance veut que le nouvel Inspecteur cantonal du feu de Genève — c'est maintenant une fonction permanente — soit aussi chef local PC d'une commune importante. C'est dire que la collaboration est parfaite entre l'Inspecteur en question — major J.P. Chérix — et la direction du service cantonal PC. Et c'est dire aussi que nous sommes documentés de première main pour tout ce qui touche à l'activité et aux initiatives de l'inspecteur en question et ses divers services. Nous en reparlerons d'ailleurs plus longuement, nous contentant aujourd'hui de signaler un exercice dont chacun comprendra la valeur, et que les journaux genevois ont relaté de la façon suivante (réd.):

«Lundi, à 11 h 30, un exercice d'évacuation préparé par l'inspection cantonale du service du feu s'est déroulé à l'annexe Necker du collège Voltaire. Le but de l'opération était de montrer aux maîtres et aux élèves comment un bâtiment public doit être évacué en cas de danger.

Ce bâtiment est presque centenaire. 24 classes y sont aménagées dans lesquelles sont répartis 450 élèves.

Maîtres et élèves avaient été instruits au préalable de la conduite à suivre. Chaque maître devait veiller à une sortie en bon ordre et au regroupement des élèves à des endroits désignés d'avance dans les alentours immédiats de l'annexe.

Tout s'est fort bien passé, à la complète satisfaction de M. Jean-Paul Chérix, inspecteur cantonal du feu, entouré de ses collaborateurs.

Les élèves, de 14 à 17 ans, ont joué le jeu, sans s'éparpiller, dans un ordre parfait et une discipline exemplaire. Tout le bâtiment fut évacué en trois minutes.

C'était le premier exercice de ce genre dans un bâtiment scolaire situé en pleine ville. Il fut parfaitement réussi, ce qui est tout à l'honneur des élèves et du corps enseignant de ce collège.»

Expositions dans les Grands Magasins

Après Lausanne, Bienne et Payerne — et avant Porrentruy et Neuchâtel, pour ne nous en tenir qu'au premier semestre 1971 — c'est à Sierre que s'est tenue la quatrième exposition consacrée à la PC, grâce à la chaîne des grands magasins «Innovation-Grand Passage». Une chaîne dont on ne remerciera jamais assez la direction pour l'appui qu'elle apporte à notre mouvement. A Sierre, autre ville, autre style, autre surface mise à

disposition, mais un dénominateur commun: faire connaître toujours davantage la protection civile. Ce que n'ont pas manqué de faire remarquer Me Guy Zwissig, président de la section valaisanne USPC et chef local, le président de la Commission romande d'information, et le chef cantonal PC M. Albert Taramarcaz, qui s'est exprimé en ces termes:

En saluant la présence de chacun à l'ouverture de cette exposition de protection civile et en vous remerciant tous de l'accueil favorable que vous avez réservé à l'invitation des Grands Magasins Innovation, de l'Union Suisse pour la protection des civils et de la Commission romande d'information, nous nous plaisons à souligner le but de l'exposition qui s'ouvre aujourd'hui:

1. informer la population et la renseigner sur la nécessité des mesures de protection civile
2. lui faire prendre conscience de sa part de responsabilité
3. lui inculquer les règles de comportement face aux accidents et aux catastrophes.

Pour assurer l'information voulue, nous présentons ici un modeste aperçu du matériel dont disposent les formations de protection civile (installations d'observation et d'alarme, motopompes, compresseurs, projecteurs, tronçonneuses, chalumeaux) ainsi que divers tableaux expliquant la raison d'être de cette protection civile (sauver vies humaines et biens en cas de catastrophes) indiquant la nature de ses principales formations (service d'alarme, d'observation et de liaison, autoprotection) grâce à des mesures couvrant le domicile de chacun ou son lieu de travail, les sapeurs-pompiers de guerre, les pionniers, les sanitaires, les formations d'aide-aux-sans-abri, etc.

En plus de cela, chaque jour, de 10.30 à 12.00 h et de 17.30 à 18.00 h, un responsable de la PC sera à disposition dans le réfectoire du personnel de l'Innovation pour répondre aux questions qu'on pourrait lui poser, pour conseiller, pour orienter.

Et de ce petit coin des Grands Magasins Innovation de Sierre, nous essaierons de rayonner grâce à la collaboration de la presse écrite, visuelle et parlée dont les représentants savent si bien œuvrer lorsqu'il s'agit de protéger notre pays et ses habitants, ce dont nous les remercions vivement.

Nos informations visent à une prise de conscience de la part de chacun de ses responsabilités face aux dangers:

Les autorités prennent les dispositions de sécurité que leur permet la loi, cette dernière étant malheureusement trop souvent défaillante, dépassée par les progrès trop rapides de la technique...

Mais chacun de nous savons-nous comment nous comporter pour éviter des accidents et nous protéger nous-mêmes?

On ne saurait le croire en constatant que tous ces jours notre canton risque de perdre ses forêts par la faute égoïste de personnes désireuses de nettoyer leurs champs à moindre frais, peu soucieuses des heures d'efforts deman-

dés aux sapeurs-pompiers, des dépenses particulièrement lourdes mises à la charge de la société.

Que d'incendies provoqués par un manque de vigilance! Incendies qui trouvent le moyen de se développer dans les appartements, dans les ateliers, dans les magasins parce que les premiers témoins n'ont pas su intervenir, ignorant comment manipuler un extincteur, ou parce qu'ils n'ont pas trouvé à proximité ce premier moyen de lutte alors qu'un tel appareil devrait se trouver dans chaque ménage, dans chaque établissement recevant du public. Hélas! on n'hésite pas, bien souvent, à mettre inconsciemment en balance la vie de sa famille, de sa clientèle, et la modeste dépense d'un moyen de sauvegarde.

Et que dire des autres problèmes de sécurité!

Comment se sauver en cas de risque d'inondation, d'avalanche, d'éboulement?

Que faire si on nous annonce la pré-

sence de toxiques, d'agents épidémiques, de radio-activité?

La protection civile désire aider chacun mais ne peut parvenir à ce résultat sans une collaboration à tous les échelons. Cette volonté de collaboration existe, nous le savons, mais trop souvent elle sommeille... Pourtant, aujourd'hui, cette exposition en est une vivante proclamation puisqu'elle est l'œuvre commune des associations privées et des autorités. Du côté privé:

1. La Direction des Grands Magasins Innovation, particulièrement représentée ici par leur gérant, Monsieur Hans Aeberhard

2. L'Union suisse pour la protection des civils et notamment sa section valaisanne, qui grouperait toutes les personnes de bonne volonté désireuses de promouvoir une protection efficace des populations civiles. Et, bien entendu, la commission Romande d'information qui coordonne et patronne les 8 expositions qui s'étendent tout au long de l'année.

Du côté des autorités:

1. La Commune de Sierre et plus spécialement son organisme local de protection

2. ...et l'Etat du Valais par son Office cantonal de la PC.

De ces diverses associations, nombreuses sont les personnes qui, bénévolement, se mettent à disposition pour permettre à notre exposition et à notre campagne d'atteindre son but et nous les en remercions.

Mais ce merci serait combien plus riche si chacun profitait de notre message pour se poser la question:

«Et moi, qu'est-ce que je fais pour me protéger?»

En posant cette question, le chef cantonal valaisan a justifié pleinement les efforts faits par les organes intéressés afin d'introduire toujours davantage la notion de protection civile, dans les diverses couches de notre population... et aussi au sein des autorités dans bien des cas.

J. Chevalier
président CRI

Assemblea generale dell'Associazione ticinese dei Capi locali della Protezione civile

Sabato 24 aprile 1971 a Orselina, sopra Locarno, si è tenuta l'assemblea generale dei Capi locali della Protezione civile ticinese, alla presenza di una quarantina di Capi locali e sostituti e degli ospiti On. Nonni Sindaco di Orselina e del Capo Ufficio cantonale della Protezione civile signor Tonino Borsa.

I lavori sono stati diretti da Sergio Pedretti di Biasca. L'assemblea ha approvato il verbale dell'ultima assemblea tenutasi a Melide, nonché il rapporto di cassa (bilancio 1970) presentati dal segretario cassiere Dario Negri. Il presidente ha tenuto la relazione morale approvata all'unanimità. Si è poi desiso di mantenere la tassa sociale per il 1971 invariata.

Per interessamento del comitato, l'assemblea ha deciso di dare mandato al medesimo per incitare le competenti autorità a stabilire una base giuridica per le retribuzioni dei Capi locali e loro sostituti sin qui corrisposte dai comuni solo in base a direttive governative che non hanno forza di legge. Nel nuovo comitato sono subentrati a tre dimissionari i sigg. avv. Pietro Bernasconi di Mendrisio, Aldo Poncioni di Locarno e Giovanni Ratti di Balerna. A nuovo presidente è stato eletto con brillante votazione l'Arch. Nino Mocetti di Caslano, al posto del sig. Sergio Pedretti di Biasca. Ecco il comitato per il triennio 1971-74: Presidente: Arch. Nino Mocetti, Caslano; segretario-cassiere: Dario Negri, Lugano; membri: Giovanni Ratti, Balerna; Avv. Pietro Bernasconi, Mendrisio; Erminio Bottinelli, Lugano; Oscar Beltrametti, Giubiasco; Mario Grassi, Bellinzona; Sergio Pedretti, Biasca; Aldo Poncioni, Locarno; revisori: Alfonso Pezzati, Balerna; Olinto Roggero, Minusio.

La prossima assemblea sarà tenuta l'anno venturo a Bellinzona.

Protezione civile e comunità

I compiti della protezione civile, esplicitamente stabiliti dalla legge, spettano soprattutto alla Confederazione, ai cantoni e ai comuni. Ma essi incombono anche all'intera comunità, la quale non può disinteressarsi della salvezza delle famiglie, dei focolari, delle imprese e degli stabilimenti di cui si compone lo Stato. L'essenziale è di prendere per tempo quei provvedimenti atti a preservare dai danni d'una catastrofe o d'una guerra gli impianti e i beni vitali che devono poi consentire al Paese di sopravvivere. L'agricoltura e le riserve di prodotti alimentari e di acqua hanno in questo contesto una parte primordiale. E non è da dimenticare l'importanza della protezione dei beni culturali, che rappresentano la ricchezza intellettuale d'una nazione e la cui distruzione costituirebbe un vero impoverimento del patrimonio locale.

Ancora nel corrente anno le autorità e il popolo svizzero dovranno fornire un nuovo sforzo affinché la protezione civile risulti veramente operante in ogni contingenza e possa dirsi pronta ad intervenire già in tempo di pace, quando un grave bisogno lo richieda. Può sembrare disagevole inquietarsi dei pericoli che ci minacciano mentre si fruisce comodamente dei favori dell'alta congiuntura. Tuttavia, solo l'impegno personale e tempestivo di ciascuno potrà consentire al Paese di porre in essere sicure garanzie contro le avversità che lo potrebbero colpire. Si dice che «governare è prevedere»! Questa massima non è però vincolante solo per lo Stato, ma ha da valere anche per i singoli cittadini.

L'aiuto al prossimo, che è il principio sul quale appunto si basa la protezione civile, non è cosa da poter improvvisare all'ultimo momento. Esso può infatti risultare soltanto dall'impegno sollecito

e serio delle donne e degli uomini coscienti delle proprie responsabilità di fronte a tutti coloro che compongono la nostra comunità nazionale. Al proposito, non c'è più tempo da perdere.

Errata – Corrigé

Un deplorable incidente tipografico ha sconvolto nel nostro ultimo numero 4, a pagina 111, la composizione dell'articolo

Senza donne non va,

si da renderlo quasi completamente incomprensibile.

Mentre chiediamo venia di questo involontario «pasticcio», riproponiamo all'attenzione dei nostri lettori e delle nostre lettrici l'articolo in questione, nella sua giusta e completa stesura.

Senza donne, non va

Chi ha già seguito un corso di protezione civile sa che le nostre donne, come istruttrici, sanno imporsi anche agli uomini. Non di rado, le donne sono capaci d'entusiasmarsi più del sesso forte. Eccone un esempio:

Dell'istruzione dei sanitari fa parte anche la cura degli ammalati; questo insegnamento viene impartito da una infermiera professionista. Ci si chiede: dove prendere queste infermiere, dal momento che tutti gli ospedali soffrono di un'acuta carenza di personale?

Da una inchiesta fatta presso le ex infermiere — che per la maggior parte sono sposate e devono attendere alla propria famiglia —, si è avuto il seguente rallegrante risultato:

Circolari, spedite, con questionario	16
Risposte ricevute	11
Disposte a funzionare come istruttrici	10
Già convocate in settembre 1970	6

...e c'è ancora della gente che pretende che le nostre donne non siano disposte a collaborare nella protezione civile!

(Da «Zivilschutz», foglio d'informazione dell'Ufficio di protezione civile del Cantone di Argovia, n. 2, agosto 1970.)